

**ARRETE SUR LA CIRCULATION  
FERMETURE DU PARKING DE L'ECOLE – INTERDICTION DE STANNTIONNER  
CROSS Samedi 3 juin 2023  
ORGANISÉ PAR L'ECOLE et L'APE (Association des Parents d'Elèves)**

Le Maire de la commune de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,  
VU la manifestation organisée par l'école et l'Association des Parents d'Elèves,  
Le samedi 3 juin 2023  
VU la demande de Madame Malandain Sylvie, Directrice de l'école Primaire et de  
Monsieur Vacheresse Arnaud, Président de l'APE de fermer le parking de l'école avec  
interdiction de stationner.

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

Le Cross du Samedi 3 juin aura lieu dans la cour d'école et sur le parking de stationnement.

**ARTICLE 2**

Le stationnement sur le parking de l'école sera interdit du vendredi 2 juin 19 heures au samedi 3 juin 18 heures.

**ARTICLE 3**

Les organisateurs sont chargés d' :

- D'afficher cet arrêté à l'école, et sur les éléments qui serviront à fermer le parking
- De distribuer cet arrêté dans les boîtes aux lettres des riverains.

**ARTICLE 4**

Le parking restera fermé le temps de la manifestation.

**ARTICLE 5**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur le Commandant du centre de Secours, chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché.

Gonneville/Honfleur le 01/06/2023  
Le Maire, Christian Minot

